

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMBLET
N° 2012/03/29
SEANCE DU 29 MARS 2012

L'an deux mil douze et le vingt neuf mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHANIER Alain, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10 + 3 pouvoirs
Date de la convocation : 21/03/2012
Date d'affichage : 30/03/2012

Présents : Mmes MM. CHANIER, GAGNEPAIN, LOT, MICHARD, BATISSE, BONNICHON, COSSIAUX, DUFFAULT, LUNEAU, MERITET,

Absents excusés : M. FONTVIEILLE, M. BOUVIER a donné pouvoir à M. COSSIAUX, M. DEBODARD a donné pouvoir à M. CHANIER, Mme de LOUVIGNY a donné pouvoir à Mme LUNEAU

Absente non excusée : Mme DAFFY

Madame LUNEAU Christine est nommée secrétaire de séance.

N° 2012/03/29/01

APPROBATION COMPTE DE GESTION

BUDGET ASSAINISSEMENT ET BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion dressés par Mme DESNOS, receveur.

N° 2012/03/29/02

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Jean-Pierre MICHARD

Vote à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2011 et arrête ainsi les comptes

Fonctionnement :

Dépenses :

Réalisé : 25 691.29€

Recettes :

Réalisé : 40 512.58€

Investissement :

Dépenses

Réalisé : 23 236.91€

Reste à réaliser : 29 000.00€

Recettes :

Réalisé : 28 483.56€

Reste à réaliser : 17 000.00€

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : -6 753.35€

Fonctionnement : 14 821.29€

Résultat global : 8 067.94€

N° 2012/03/29/03

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Jean-Pierre MICHARD

Vote le compte administratif de l'exercice 2011 et arrête ainsi les comptes

Fonctionnement :

Dépenses :

Réalisé : 515 320.91€

Recettes :

Réalisé :	700 987.33€
<u>Investissement :</u>	
<u>Dépenses</u>	
Réalisé :	413 940.42€
Reste à réaliser :	701 400.00€
<u>Recettes :</u>	
Réalisé :	728 830.47€
Reste à réaliser :	225 117.00€
Résultat de clôture de l'exercice :	
Investissement :	-161 392.95€
Fonctionnement :	185 666.22€
Résultat global :	24 273.27€

N° 2012/03/29/04

ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2011

Afin d'équilibrer les restes à réaliser 2011, le conseil municipal décide d'affecter en investissement la somme de 6753.35 € de l'excédent de fonctionnement.

N° 2012/03/29/05

BUDGET COMMUNAL : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2011

Afin d'équilibrer les restes à réaliser 2011, le conseil municipal décide d'affecter en investissement la somme de 161 392.95 € de l'excédent de fonctionnement.

N° 2012/03/29/06

TAXE ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité décide de ne pas modifier le taux de la taxe d'assainissement pour 2012 qui reste à 1.10 € le m3 d'eau consommée et fixe à 33.00 € la participation réclamée par personne pour les foyers raccordés au réseau assainissement et utilisant un puits.

N° 2012/03/29/07

ETAT DES 4 TAXES

Le maire présente à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition des 4 taxes directes locales.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux.

- Les taux sont les suivants :
 - Taxe d'habitation : 24.25
 - Taxe foncière (bâti) : 12.70
 - Taxe foncière (non bâti) : 32.19
 - C F E : 27.09

N° 2012/03/29/08

VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, après délibération, vote à la majorité (12 pour et 1 abstention) :
Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2012, qui s'équilibre pour la section d'investissement en dépenses et en recettes à la somme de 74 570 € et pour la section de fonctionnement en dépenses et en recettes à la somme de 57 898 €

N° 2012/03/29/09

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL

Le conseil municipal, après délibération, vote à la majorité (12 pour et 1 abstention) :

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2012, qui s'équilibre pour la section d'investissement en dépenses et en recettes à la somme de 1 120 723 € et pour la section de fonctionnement en dépenses et en recettes à la somme de 733 589 €

N° 2012/03/29/10

DOTATION ANNUELLE DE SOLIDARITE POUR LES EQUIPEMENTS DE PROXIMITE (FONDS 1) DU CONSEIL GENERAL DE L'ALLIER

Le conseil municipal décide d'affecter la dotation fonds 1 du Conseil Général de l'année 2012 d'un montant de 8 656.00 € à des travaux de voirie d'un montant de 19 971.00 € HT

N° 2012/03/29/11

DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, accepte le devis établi par la DDT de l'Allier pour des travaux d'aménagements de sécurité de la voie communale n°9 s'élevant à la somme de 188 964 HT € et sollicite auprès du Conseil Général une SUBVENTION au titre des AMENDES DE POLICE.

N° 2012/03/29/12

DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité accepte le devis établi par la DDT de l'Allier pour des travaux d'aménagements de sécurité de la voie communale n°8 s'élevant à la somme de 197 340 HT € et sollicite auprès du Conseil Général une SUBVENTION au titre des AMENDES DE POLICE.

N° 2012/03/29/13

TRAVAUX A L'EGLISE

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de réaliser les travaux de ravalement de la façade de l'église, accepte le devis de l'entreprise RIBEIRO de COMMENTRY s'élevant à la somme de 55 848.00 € HT € et sollicite le fonds de concours de la communauté de communes pour contribuer à l'entretien, la restauration, la sécurisation et la mise en valeur des édifices culturels.

N° 2012/03/29/14

AVENANTS TRAVAUX ECOLE

En raison d'une modification des prestations des entreprises, le maire présente à l'assemblée les avenants pour les travaux à l'école primaire.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, accepte l'avenant n°1 pour l'entreprise SARL MIROITERIE DE LA LOUE, lot n°6, pour une plus value de 561.20 € HT et autorise la prolongation du délai global de chantier pour une durée de 95 jours suite aux reprises d'ouvrage rendues nécessaires par le non respect des cotes de réservation du plancher chauffant et divers.

N° 2012/03/29/15

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Confronté aux difficultés de fonctionnement du bureau de poste de Chamblet, le maire propose au conseil municipal de mutualiser les services au public de l'agence postale et du secrétariat dans les locaux de la Mairie.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide d'opter pour une agence postale.

Cette décision sera toutefois entérinée après la consultation de la population fixée au 21 octobre 2012.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de reconduire les subventions aux associations.